



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé La Réunion
Direction des Ressources Humaines
Et des Affaires Générales
Pôle stratégies et développement
des ressources humaines

Saint-Denis, le 01/09/2025

ATTESTATION D'EMPLOYEUR POUR LA MUTUELLE OBLIGATOIRE

Objet : Attestation d'affiliation à une mutuelle obligatoire

Je soussigné, Gérard COTELLON, Directeur Général atteste par la présente que :

En vertu des dispositions du décret n°2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat, **tous les agents** du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles bénéficieront **d'un contrat collectif obligatoire de complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2026.**

Cette attestation est établie et délivrée sur la base des informations disponibles à la date de sa rédaction. L'employeur ne saurait être tenu responsable en cas de modification ou d'inexactitude des informations communiquées, notamment en ce qui concerne l'éligibilité ou la situation individuelle de l'agent.

L'agent joindra à la présente attestation son dernier bulletin de paie.